



Collège SAINT-EXUPÉRY

Année 2021/2022

LETTRE DE RENTREE DU PRINCIPAL

Madame, Monsieur,

Permettez à l'ensemble du personnel de l'établissement de vous souhaiter la bienvenue. Cette rentrée scolaire est organisée selon le principe de l'accueil de tous les élèves, à tous les niveaux, et sur l'ensemble du temps scolaire, conformément au **protocole sanitaire** placé au niveau **de protection 2**. Ce niveau 2 prévoit le retour en classe en présentiel de tous les élèves avec l'application stricte des gestes barrières et le port du masque en intérieur. Aucun Pass sanitaire n'est exigé pour aller à l'école.

Lien internet : [Année scolaire 2021-2022 : protocole sanitaire et mesures de fonctionnement | Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports](#)

Par mesure de protection, les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète ou ayant contracté la Covid depuis moins de deux mois poursuivent les cours en présentiel.

Dans ce contexte sanitaire, le ministère déploie **une campagne de vaccination** à destination des élèves de plus de 12 ans. Les rectorats, en lien avec les ARS et les préfetures ont commencé à s'organiser et doivent très prochainement informer les établissements scolaires pour proposer des opérations de vaccination à destination des élèves de 12 ans et plus.

A cet effet et afin d'anticiper les opérations, vous trouverez dans les documents distribués le jour de la rentrée **une notice explicative, un questionnaire médical de vaccination** ainsi que **la fiche de consentement des familles** à retourner au professeur principal.

En ce jour de rentrée, le professeur principal de votre enfant, votre interlocuteur privilégié, lui remet un ensemble de documents que nous vous demandons de lire avec la plus grande attention : ils vous permettront de prendre plus facilement contact avec le collège et de faciliter les débuts des enfants. Vous trouverez ci-dessous les informations essentielles facilitant cette nouvelle rentrée au collège.

Entrée au collège

Le premier cours débute à 8 H 30, c'est pourquoi les élèves doivent impérativement être rentrés dans le collège à 8H 25 au plus tard, heure à laquelle une première sonnerie indique la mise en rang. Les élèves peuvent d'ailleurs être accueillis au collège dès l'ouverture de la grille à 8H10. L'assiduité et la ponctualité étant les conditions premières d'un bon travail et d'une bonne scolarité, votre enfant doit prendre l'habitude d'entrer au collège avant 8 H 25. Au-delà de cet horaire les grilles du collège seront fermées et les élèves considérés en retard.

Absence et justificatif : Toute absence ou retard doit être impérativement justifié(e) selon la démarche suivante :

- **Les parents doivent signaler** dans les meilleurs délais l'absence ou le retard de leur enfant par téléphone auprès de la Vie Scolaire (surveillants et/ou CPE)



- **Les parents doivent ensuite fournir un justificatif valable et signé par eux**, sur le coupon détachable du carnet de liaison ou par un mot ou par courriel à la vie scolaire, avant le retour en cours de leur enfant. - **Les élèves doivent enfin expliquer leur absence ou retard aux professeurs** dont les cours n'ont pu être suivis. - **Les élèves doivent aussi** faire le nécessaire pour **rattraper l'ensemble de leurs cours**.

Un certain nombre de procédures peuvent être mises en œuvre par le CPE en cas d'absences ou retards répétés qu'ils soient justifiés ou non (sanctions scolaires et si nécessaire un signalement à l'inspection académique peut être décidé).

Les mesures de sécurité dans le cadre du plan vigipirate renforcé

Des mesures de sécurité renforcées sont mises en place dans le cadre du plan vigipirate. Elles seront rappelées en réunion de rentrée. Des informations complémentaires pourront être apportées aux familles en cours d'année notamment par l'intermédiaire du site du collège.

Le Carnet de liaison et le Règlement intérieur

Le carnet de liaison est l'instrument privilégié de communication entre le collège et la famille (absences, retards, rendez-vous, informations diverses, etc.). L'élève **doit toujours l'avoir sur lui** et vous devez le lire régulièrement et signer toutes les informations. Au dos figure l'emploi du temps, transmis le jour de la rentrée. Celui-ci ne sera définitif qu'à compter du 17 Septembre **Le règlement intérieur, c'est la loi du collège**, est inséré dans le carnet : vous devez le lire très attentivement et le signer, il engage votre responsabilité.

Fiche de renseignements

Afin de mettre à jour les renseignements transmis, **merci de compléter les fiches de renseignements ou d'apporter les modifications en rouge (pour les classes de 5^{ème} à 3^{ème})**

Retour des documents

Tous les documents sont à remettre au professeur principal dès le prochain cours de la première semaine de Septembre.

Accès au collège : L'accès des parents au collège est soumis à un protocole affiché à l'entrée du collège **en lien avec le plan vigipirate renforcé**.

Rendez-vous : se faire impérativement annoncer à l'accueil. Préciser le nom du personnel avec lequel vous avez rendez-vous.

Téléphone : Se présenter et exposer brièvement l'objet de votre appel afin d'être dirigé vers le service concerné.

Courrier : indiquer votre nom, le nom de votre enfant et sa classe ainsi que le service concerné.

Changement de situation : signaler immédiatement **par écrit** tout changement de situation au Secrétariat : - adresse, téléphone, situation professionnelle, perte d'emploi, nouvelle activité, état civil, naissance, mariage, divorce, décès...

Déménagement : avertir le Secrétariat par courrier. Les manuels scolaires devront être rendus au CDI et la demi-pension devra être réglée à l'Intendance. Un exeat ou certificat de radiation vous sera remis le jour du départ de votre enfant.

Certificat de scolarité : adresser la demande au secrétariat de Direction (délai 24 heures).



Demi-pension : Depuis Janvier 2019 le service de restauration est géré par la société C'midy. Toutes les informations relatives à l'inscription et à la facturation de la ½ pension figurent sur le site de C'midy à l'adresse suivante : <https://www.espace-citoyens.net/sohappy-cd78/espace-citoyens>.

Des permanences avec le responsable C'midy du site du collège Monsieur Levenez sont organisées au sein du collège : le mardi de 9H à 11H par téléphone : 01.39.74.76.75, le Jeudi de 15H à 17H en présentiel sur rendez-vous.

ENT OZE : A partir de Septembre 2021, nous utiliserons l'**ENT départemental OZE**. Ce sera l'interface de communication interne au collège mais également avec les familles et les élèves.

Chaque élève et chaque parent sera destinataire à la rentrée de ses codes OZE. La vie scolaire et les résultats scolaires continueront à être gérés via pronote intégré dans l'ENT.

Les codes pronote ne seront plus actifs mais vous pourrez accéder à l'espace pronote avec vos codes OZE via un connecteur placé dans l'ENT.

Demande de rendez-vous avec les professeurs : voir carnet de liaison.

Je vous souhaite à tous, parents et élèves, une excellente rentrée 2021 et une très belle réussite au sein du collège Saint-Exupéry.

Cordialement

Le Principal *Laurent HERVE*

